



**DCM N° 38 /2024**

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de  
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de  
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

**-MEMBRES PRÉSENTS :** MM. ALPE Martine - BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin - LEMAIRE-LÉVY Florence - PACHOUD Bernard – ROCHETTE Pierre – ROL Nelly - TOGNET André.

**-MEMBRE ABSENT :** néant

**-Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.**

DATE CONVOCATION C.M. :

29/08/2024

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

06/09/2024

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

20/09/2024

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

20/09/2024

**-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

-EN EXERCICE : 14

-PRÉSENTS : 14

-VOTANTS : 14

**OBJET : DROIT DE PRÉEMPTION POUR TERRAINS SITUÉS DANS LE LOTISSEMENT COMMUNAL DU MONT-CUCHET**

Monsieur LE MAIRE donne connaissance au CONSEIL MUNICIPAL du courrier en date du 28/08/2024 de l'Office de Maître Olivier HIRTH et Maître Arthur SEMIN, NOTAIRES à ST-MICHEL-DE-MAURIENNE relatif au droit de préemption pour les terrains situés dans le Lotissement Communal du MONT-CUCHET,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Par 14 voix POUR,

- **DECIDE** de déléguer le pouvoir de décision relatif au droit de préemption de la COMMUNE instauré par l'Article 9 du cahier des charges du Lotissement communal du MONT-CUCHET à Monsieur LE MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES, pendant les années restantes de la durée du mandat en cours.

M. LE MAIRE pourra décider, seul, sans accord du Conseil Municipal, de renoncer ou pas à ce droit de préemption pour les terrains inclus dans ce Lotissement du MONT-CUCHET.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, 20 SEPTEMBRE 2024.

M. LAZZARO Dominique,

Mme COMBET-BLANC Françoise,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Secrétaire de Séance

